

INFO-OUVRIERS



FSSS-CSN • FEESP-CSN



Reconnaissance des ouvriers spécialisés

La volonté d'en arriver à des recommandations conjointes

Le 19 janvier dernier se tenait la cinquième réunion du groupe de travail mixte, composé du Conseil du trésor et de l'intersyndicale, c'est-à-dire la FSSS-CSN, la FEESP-CSN, la FTQ et le SISP (CSQ, SFPQ). Cette rencontre a permis de constater une certaine volonté de la part du Conseil du trésor d'en arriver à des recommandations conjointes. Le groupe de travail a mentionné qu'il y avait place pour la poursuite des échanges en se basant sur ce qui avait été fait jusqu'à maintenant. Ainsi, il a été convenu que trois autres rencontres auraient lieu d'ici la fin avril. Toutefois, nous nous sommes mis d'accord pour poursuivre les discussions jusqu'en juin dans la perspective où les travaux iraient bon train.

Toujours lors de cette rencontre, et à la suite des demandes des représentantes et des représentants syndicaux, le Conseil du trésor a précisé qu'il accepterait de fournir, dans la mesure du possible, plus de détails sur sa démarche méthodologique permettant d'évaluer de manière quantitative la rétention et l'attraction pour le groupe d'emploi des ouvriers spécialisés dans les secteurs public et parapublic. Ces informations nous permettront de mener plus efficacement notre réflexion et nous outilleront également pour l'ensemble des titres d'emplois visés dans l'entente convenue entre les parties, et ce, afin de poursuivre l'analyse et les discussions.

Message aux employeurs

Dans le but de sensibiliser les employeurs sur les problèmes d'attraction et de rétention des ouvriers spécialisés, l'intersyndicale a également convenu que l'ensemble de nos syndicats se devait de livrer un message sans équivoque aux gestionnaires des établissements. Ce message doit clairement stipuler que les ouvriers spécialisés veulent être reconnus dans tous les réseaux. L'objectif est de faire prendre conscience à tous les employeurs des secteurs public et parapublic de ces difficultés récurrentes, et ce, depuis plusieurs années pour l'ensemble de ces travailleuses et de ces travailleurs. Cette solidarité dans tous les établissements est essentielle au progrès des discussions avec le Conseil du trésor.

Rappelons que les travaux menés entre l'intersyndicale et le Conseil du trésor émanent de l'entente intervenue entre le front commun et le gouvernement. Elle prévoit la recherche de solutions aux problèmes particuliers vécus par les ouvriers spécialisés.